



## **Fonds de soutien aux événements touristiques, sportifs et culturels locaux**

### **Préambule**

La politique d'investissement de la MRC de Matawinie repose sur la base de la viabilité. Celle-ci est mesurée selon le mérite du projet, suivant la compétence du promoteur, la pérennité estimée du projet et selon ses retombées économiques et sociales. Les montants sont disponibles jusqu'à épuisement du solde du fonds.

### **Objectifs du programme**

- Favoriser les événements<sup>1</sup> thématiques (émergents ou existants) venant animer le milieu par une programmation riche et attractive ;
- Accroître l'achalandage et le rayonnement du milieu où se déroule l'événement afin d'augmenter les retombées économiques, ce dernier doit donc avoir lieu en présence ;
- Supporter les événements qui mettent en place des partenariats variés en impliquant leur milieu ;
- Encourager le renouvellement des événements et de leur programmation.

### **Nature de l'aide**

- Aide financière non remboursable déterminée selon le type d'événement et le pointage obtenu lors de l'évaluation des critères (voir en annexe) pour l'attribution du financement.
- La contribution de la MRC peut être d'un maximum de 2 000 \$ pour les événements locaux dont la programmation est de moins de 14 heures et au maximum 10 % du budget d'exploitation.
- Pour les événements locaux ou régionaux dont la programmation s'échelonne sur 2 jours ou plus (14 heures de programmation, animation) la contribution de la MRC peut être d'un maximum de 4000\$ et au maximum 10 % du budget d'exploitation.
- Pour les événements dont la portée touche plusieurs régions du Québec et dont la programmation s'échelonne sur 2 jours ou plus (14 heures de programmation,

---

<sup>1</sup> Définition d'un événement : Une activité ou un ensemble d'activités d'animation se déroulant autour d'un thème central et selon une programmation ayant une durée limitée.

animation) la contribution de la MRC peut être d'un maximum de 6 000 \$ et au maximum 10 % du budget d'exploitation.

- Pour les événements ayant une portée internationale dont la programmation s'échelonne sur 2 jours ou plus (14 heures de programmation, animation) la contribution de la MRC peut être d'un maximum de 10 000 \$ et au maximum 10 % du budget d'exploitation.

### **Projet admissible**

- Un événement se déroulant sur le territoire de la Matawinie, impliquant des partenaires financiers majeurs et variés autres que municipaux, confirmés et démontrés. Ce dernier critère ne s'appliquant pas aux anniversaires de fondation municipale.
- Le projet doit démontrer un budget prévisionnel équilibré.
- Le programme peut soutenir un nouvel événement ou un événement déjà existant.
- Un maximum d'un événement financé par année par promoteur.
- Le projet doit avoir l'accord et du financement de sa municipalité d'accueil.

### **Dépenses admissibles**

Les dépenses admissibles peuvent couvrir l'ensemble des coûts de l'événement.

### **Dépenses non admissibles**

Le programme ne permet pas de payer des dépenses de rémunération d'un service des loisirs d'une municipalité ou celles liées à l'acquisition d'équipements.

### **Clientèles admissibles**

Le promoteur qui dépose la demande doit être un organisme à but non lucratif, une municipalité ou une entreprise privée.

### **Modalités du programme**

Pour qu'une demande soit jugée admissible, elle doit parvenir à Développement Matawinie au moins 2 mois avant la date de sa tenue. Les demandes de financement a posteriori seront automatiquement rejetées.

L'événement doit obligatoirement avoir la municipalité d'accueil comme partenaire financier et la contribution de la MRC ne doit pas excéder celle accordée par la municipalité. Donc, en

d'autres mots, l'aide de la municipalité à l'événement doit être supérieure à celle accordé par la MRC.

Le promoteur doit avoir une mise de fonds de 20 % du budget de l'événement.

Le promoteur doit insérer le sceau 100 % Matawinie ou le logo de la MRC dans ses outils promotionnels en échange du financement accordé.

### **Modalités du déboursé**

L'aide financière est décaissée en un seul versement, à la réception du rapport final, lequel doit être reçu dans le mois suivant l'événement et inclure la preuve de la visibilité accordée à la MRC avec son rapport final.

### **Documents à fournir pour déposer une demande :**

- Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, incluant :
  - ✓ Une copie de vos lettres patentes, lors d'une première demande ou de modifications apportées (à l'exception des municipalités);
  - ✓ Une copie de la liste des membres de votre conseil d'administration, lors d'une première demande ou de modifications apportées;
  - ✓ Une résolution ou une lettre officielle des organismes partenaires du projet, précisant leur contribution et leur valeur, s'il y a lieu.
  - ✓ Revue de presse et outils promotionnels de la dernière édition;



## Annexe

### Évaluation pour l'attribution du financement

Critères	2 j +	Anniversaire	local
1. L'événement a une thématique centrale évidente et vient animer le milieu par une programmation riche et attractive pour sa clientèle visée.	/ 10	/20	/10
2. L'événement est attractif de par son fort achalandage dont les retombées économiques sont démontrées ou démontrables.	/ 5	S.O.	/5
3. L'événement met en place des partenariats financiers variés en impliquant son milieu.	/ 5	/15	/10
4. L'événement apporte un élément de développement ou d'innovation significatif par rapport à sa dernière édition.	/ 10	S.O.	/5
5. L'événement démontre clairement une volonté de développement durable par la mise en place d'actions visant la réduction d'impacts négatifs sur l'environnement (consulter le guide).	/15	/15	/15
6. Expertise du promoteur.	/ 5	S.O.	/5
<b>Total :</b>	<b>/ 50</b>	<b>/50</b>	<b>/50</b>

Attribution de l'aide financière admissible demandée, selon les critères du fonds et le pointage obtenu :

40 à 50 = 100 % du montant admissible  
 20 à 30 points = 50 % du montant admissible

30 à 40 points = 75 % du montant admissible  
 Moins de 20= Refus